

Emagny, le 2 novembre 2020

Objet : plan de coupe SIGF
Décision de report des coupes prévues en
2020-2021 sur le territoire de la forêt
d'Emagny – parcelles 2 et 3 –

LRAR 1A 167 589 9638 0

M Monsieur Marc NOUVEAU
Directeur de l'Agence ONF du Doubs
14 rue Gabriel Plançon
BP 51581
25010 Besançon Cedex 3

Monsieur Le Directeur

L'état des lieux que vous avez dressé dans le cadre des réunions récentes de Pontarlier et Baume-les-Dames confirme les craintes et les constats que nous avons pu faire sur la forêt de notre commune. Nous avons attiré l'attention sur cette situation à plusieurs reprises et réitéré nos craintes auprès de votre technicien lors de rencontres en mairie et sur site au cœur du bois de l'Abbaye.

Nous avons contesté la proposition de coupe faite dernièrement au SIGF (pour l'année 2020) portant sur 2700 m³ qui devraient être prélevés sur la forêt dont la gestion a été déléguée à ce syndicat. Or le plan d'aménagement en cours prévoit un volume annuel de prélèvement de l'ordre de 1600 m³ environ. Cette proposition compte par ailleurs un prélèvement de 555 m³ sur la seule forêt des Rompeux (soit plus de 12 m³ par hectare) alors que le volume annoncé de cette coupe (présenté en octobre 2019) était de 250 m³ !

Nous sommes par ailleurs en attente de la communication des sommiers dont nous ne disposons plus depuis plusieurs années. Or ils nous sont indispensables pour un suivi rigoureux de notre forêt. Il n'est pas concevable de faire le point lorsqu'il sera trop tard, alors même que cette transmission d'information devrait être annuelle et servir de base aux échanges avec vos services.

Nous avons communiqué à Monsieur le Préfet du Doubs notre position publique adressée aux habitants de notre commune. Nous remettons en cause le plan de gestion en vigueur sur notre territoire, plan qui n'est manifestement pas respecté au regard des prélèvements programmés et qui devient largement inadapté à l'évolution rapide constatée de notre forêt.

Dans votre note, vous faites également état de l'adaptation des solutions selon le degré de dégradation des forêts. Nous sommes en attente de telles propositions, et réfutons la fuite en avant qui pousse à abattre des arbres en bonne santé et qui, souvent, ne sont pas arrivés à leur diamètre d'exploitabilité, ainsi qu'il a pu être constaté sur place et sur pièces lors d'une nouvelle visite en forêt le samedi 17 octobre.

Nous tenons à rappeler que notre forêt est d'abord un patrimoine à protéger avant d'être réduit à un simple produit d'exploitation.

Enfin, j'insisterai sur le fait que nos réflexions et constats multiples, engagés depuis plus d'une année, nous ont conduit à construire et consolider notre propre diagnostic, et forger nos convictions qui, sur de nombreux points, sont confortés par les orientations développées dans le plan de relance du gouvernement au chapitre « aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer ».

Compte tenu de ces éléments et en absence de réponse à nos demandes réitérées, et de prise en compte sérieuse de nos observations auxquelles ni l'ONF, ni le syndicat n'apportent d'éléments tangibles et convaincants, nous avons décidé de surseoir à l'exécution du plan de coupe sur les parcelles 2 et 3 du bois des Rompeux pour la saison 2020-2021.

Le conseil municipal sera saisi prochainement pour avaliser cette décision et un arrêté municipal interdira toute intervention d'exploitation forestière et d'affouage sur le territoire du bois des Rompeux et de l'Abbaye au cours de la prochaine saison de coupe qui a débuté.

Cette mesure, ne sera levée qu'à l'issue d'un processus de bilan et de propositions sérieuses qui permettront de réorienter le plan de gestion, sans attendre, comme l'a souligné votre technicien, le terme normal de sa révision qui devrait intervenir en 2025.

La forêt souffre, la filière aussi et nous en sommes bien conscients. Seul un vrai dialogue, constructif et transparent pourra permettre de trouver l'équilibre entre toutes les parties.

Nous restons à votre écoute pour rechercher ensemble des réponses construites dans une véritable concertation entre l'ONF, le gestionnaire délégué (SIGF) et le propriétaire de la forêt que nous représentons par notre mandat électif.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Martial DARDELIN

Maire d'Emagny

Copie à Monsieur Le Préfet du Doubs

Copie à Monsieur Le Président du SIGF